

Non, le monde associatif ne coûte pas 60 milliards à la France : il lui évite d'en dépenser le double

Samedi, un « observatoire » jusque-là inconnu du grand public a livré, via le JDD, un chiffre choc : 60 milliards d'euros d'argent public engloutis chaque année par les associations. Le mot est bien choisi, « englouti » sonne comme un naufrage, une perte sèche, de l'argent qui disparaît sans laisser de trace. C'est faux. Et c'est dangereux.

Reprenons les chiffres, puisque c'est ce qu'on nous demande de faire. Sur ces 60 milliards, 33 relèvent de la commande publique, c'est-à-dire d'un service rendu, facturé, contrôlé : une place en crèche, un accompagnement à domicile, un hébergement d'urgence, une insertion professionnelle. On ne « subventionne » pas un EHPAD associatif ou un centre d'accueil pour personnes en situation de handicap, on paye la prestation qu'il produit, et souvent moins cher qu'un opérateur lucratif ne le ferait, dividendes en moins. Confondre commande publique et subvention, c'est comme confondre un salaire et une aumône.

Restent 22 milliards de subventions directes et 4 milliards d'avantages fiscaux liés aux dons soit, au total, la contrepartie de politiques publiques entières que l'État a choisi, depuis des décennies, de confier à des structures à but non lucratif plutôt qu'à des actionnaires. Ce n'est pas une anomalie budgétaire. C'est un choix de société, et un choix qui a fait ses preuves.

Car la vraie question, derrière le chiffre, n'est pas comptable : elle est politique. Le rapport pointe « l'opacité » des financements et interroge la « légitimité » des fonds versés à des associations dites militantes. Traduisons : on s'inquiète moins de savoir où va l'argent que de savoir qui le reçoit et ce qu'il en fait, en l'occurrence, contester, alerter, représenter des publics qui n'ont pas d'autre porte-voix. Faire passer ce travail pour une dépense de confort, dans une période où l'on cherche des économies



partout, c'est vouloir faire taire les corps intermédiaires sous couvert de rigueur budgétaire.

Sur la transparence elle-même, ne nous y trompons pas : nous la revendiquons. Le secteur associatif n'a rien à cacher et tout à gagner à une meilleure lisibilité de son financement, à condition qu'elle serve à démontrer l'efficacité du modèle, pas à instruire son procès. Et si l'État peine à tracer ses propres 60 milliards à travers 113 000 lignes budgétaires, le problème est d'abord un problème de pilotage public. On ne corrige pas un défaut de traçabilité en accusant ceux qu'on n'arrive pas à tracer.

Un dernier chiffre, pour finir, que l'étude ne cite pas : **1,5 million d'emplois, 14 millions de bénévoles, 3,5 % du produit intérieur brut**. Voilà ce que produisent ces 60 milliards. Un modèle économique alternatif, non lucratif, ancré dans les territoires, pas une charge, un choix. Et un choix qu'il va falloir défendre, pied à pied, chiffre après chiffre, cet automne.

La semaine de mobilisation qui s'annonce, nous en donnera l'occasion.

Rébecca Bunlet

Directrice régionale, Uriopss Nouvelle-Aquitaine
r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr